



**Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
de la Haute-Garonne**

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 JANVIER 2018**

**DELIBERATION N°2018-04**

**OBJET : Convention de partenariat entre la caisse des dépôts et consignations et le centre de gestion**

**Ont participé à la présente délibération :**

**COLLEGE DES COMMUNES**

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, LAVAL, RASPEAU, Mmes HORN, BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. TENE représenté par M. SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

**REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT**

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

## Contenu délibération :

Le Président informe les membres de l'assemblée que la convention de partenariat entre la caisse des dépôts et consignations et le centre de gestion, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, fixant les missions du centre de gestion a pris fin le 31 décembre 2017.

Le Président rappelle que le centre de gestion est chargé d'une triple mission :

- 1/ Mission d'information CNRACL, RAFP et IRCANTEC,
- 2/ Mission d'organisation et d'animation des séances d'information collective CNRACL, RAFP et IRCANTEC,
- 3/ Mission d'intervention et d'assistance aux collectivités sur les dossiers et processus CNRACL ainsi que la fiabilisation des comptes individuels retraite.

Pour rappel, deux formules d'adhésion sont proposées aux collectivités affiliées au centre de gestion :

- Contrôle des dossiers CNRACL ;
- Réalisation des dossiers CNRACL.

Ces deux opérations sont proposées à toutes les collectivités, la tarification étant basée sur l'acte selon le barème ci-dessous :

Type de dossiers	Contrôle des dossiers	Réalisation des dossiers Tarifs collectivités affiliées	Réalisation des dossiers Tarifs collectivités non affiliées
Régularisation	20 €	60 €	80 €
Validation	20 €	60 €	80 €
Rétablissement	20 €	60 €	80 €
Liquidation de pension	40 €	140 €	150 €
Compte individuel retraite	20 €	60 €	80 €
Estimation indicative globale	40 €	140 €	150 €

Le Président précise qu'à ce jour, le conseil d'administration de la caisse des dépôts et consignations a retenu le principe de l'avenant de convention de partenariat le temps de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018.

### Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De maintenir les services et la tarification fixés le 17 décembre 2014 ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat transmis par la caisse des dépôts et consignations ;
- D'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions d'adhésion avec les collectivités.

Fait à Labège,  
Le 23 Janvier 2018.

Le Président,

Pierre IZARD